 **CERTIFICAT MEDICAL / ATTESTATION (pour les Mineurs)**

Pour l’obtention ou le renouvellement d’une licence FFRS, il suffira de présenter une **attestation parentale** (cf. bas de page)signée de la personne exerçant l’autorité parentale, précisant que chacune des rubriques du **questionnaire de santé du sportif mineur** (ci-après) a donné lieu à une réponse négative.



Le questionnaire complété n’a pas à être présenté, ni communiqué au club. Il doit être conservé au sein de la sphère familiale. Dans le cas où une des rubriques du questionnaire de santé donne lieu à une réponse positive, un certificat médical de non contre-indication à la pratique du roller datant de moins de six mois devra être présenté.

Seuls l’attestation parentale ou le certificat médical doivent être présentés lors de la demande.
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------